INOCAPGestion

Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part C : FR0013072097

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix…) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité…) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieur à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au-dessus du seuil de 10 milliards pendant la période de détention du titre. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement. À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers.
Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :
• Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, …
• Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, …
• Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance, …

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.
Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.
Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris. Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

INOCAPGestion

Profil de risque et rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible. ← → *A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.
Le niveau 6 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 6 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur
Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur de défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

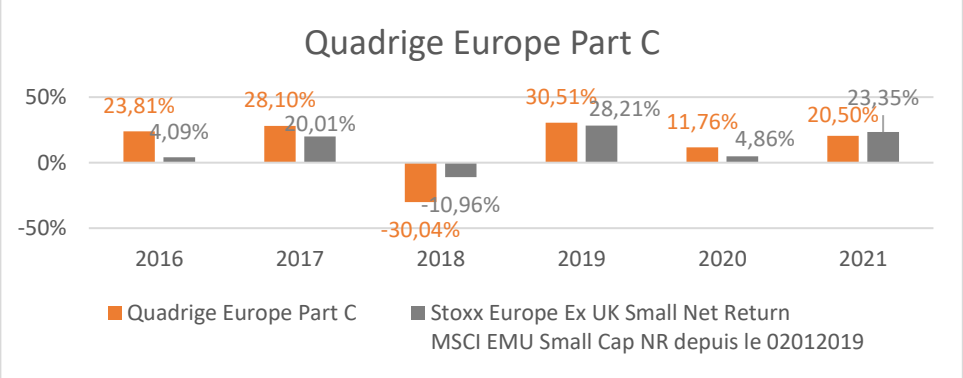
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais		
Frais d'entrée	4%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie
Frais de sortie	0%	
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	2,49%	Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	0,14% Au 31/12/2021	15% de la performance au-delà de la performance du MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter aux pages 4 et s. du prospectus de cet OPCVM disponible sur www.inocapgestion.com

Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées le sont toutes charges incluses.
Date de création de l'OPCVM : 31/12/2015 / Devise : euro



Informations pratiques :

Dépositaire : CACEIS BANK
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP Gestion – 19, rue de prony 75017 Paris – Tél : 01 42 99 34 60.
- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet ***www.inocapgestion.com***
Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal. La responsabilité d'INOCAP Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. INOCAP Gestion SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ***www.inocapgestion.com***
Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022